

NOTE DOCUMENTAIRE
ÉLECTION DE LA DIRECTRICE- GÉNÉRALE
RÉUNION DE L'ASSEMBLÉE DES PARTIES
23 - 24 novembre 2015

La réélection de la Directrice-générale Irene Khan pour un deuxième mandat de quatre ans est prévue d'avoir lieu lors de la réunion de l'Assemblée des Parties le 23-24 novembre 2015.

Article VI, section 4, de l'Accord portant création de l'OIDD prévoit que la Directrice-générale est élue par l'Assemblée et que son mandat de quatre ans est renouvelable une fois. Une note verbale envoyée le 30 Avril 2015 à tous les Parties membres par l'Italie en tant que Vice-Président de l'Assemblée au nom du Koweït en tant que Président de l'Assemblée a exprimé sa "connaissance approfondie des travaux entrepris par l'actuel Directrice-générale de l'OIDD depuis qu'elle a pris ses fonctions en Janvier 2012". La note a informé les Parties membres que le mandat de la Directrice-générale est «dû prendre fin le 31 Décembre 2015 [et] ... renouvelé pour une période supplémentaire de quatre ans (4) ans». La note en outre a informé les Parties membres de la possibilité de présenter d'autres candidats qualifiés pour examen. Aucune partie n'a soumis d'autres candidats pour examen.

En conséquence, la réélection de l'actuel Directrice-générale est incontestée et Mme Irene Khan est le seul candidat qui a été mis en avant pour l'élection. Conformément à l'article 30, le Président procédera en cherchant à obtenir un consensus sur la réélection de Mme Khan au lieu de prendre un vote. Comme prévu par l'article 28, la décision sera commémorée dans une résolution l'enregistrement du résultat de l'élection.

/FIN